



Question 6 :
Quelles réglementations pour concilier les intérêts des agriculteurs du monde?

Synthèse des contributions

Note préliminaire: La synthèse ci-dessous est directement issue des débats du forum, elle ne tient compte que des avis et point de vue présentés par les contributeurs. Ainsi, elle ne reflète pas la multiplicité des points de vue qui existent sur la question.

Cadrage

Les négociations commerciales internationales ne parviennent pas à un accord, notamment celles menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des Accords de partenariat économique (APE). Elles buttent en particulier sur les questions agricoles, alors même qu'elles ont comme objectif la régulation du libre échange. L'OMC est-elle la bonne instance pour traiter les questions agricoles? Ou bien, est-ce que ce ne seraient pas plutôt les termes de la négociation qui sont mal posés et qui ne prennent pas en compte les réalités agricoles, indépendamment des enceintes de discussion ?

La relance des politiques agricoles pose la question de la réhabilitation du rôle des Etats, cette réhabilitation doit déboucher sur la définition de nouvelles fonctions tenant compte des grandes privatisations qui ont eu lieu. Quelles sont les fonctions auxquelles les Etats devraient se consacrer en priorité les Etats ?

Depuis quinze ans environ, toutes les professions agricoles du monde se sont structurées. Les organisations internationales ont adjoint des forums de la société civile, dans lesquels les organisations agricoles ont un poids important. Toutefois, ces forums n'ont qu'un rôle consultatif. Dans quel sens cette situation doit-elle ou peut-elle évoluer ?

I. Les enjeux de la régulation

A/ Les objectifs : sécurité alimentaire, rémunération des agriculteurs, développement durable

Les bases de cette question sont posées compte tenu des débats issus des autres questions : Les contributeurs commencent par rappeler les enjeux de la régulation. De façon globale, il s'agit de « remettre au cœur des débats l'agriculture et les enjeux alimentaires, environnementaux, sociaux et territoriaux » pour Philippe MEURS. Plus précisément, les enjeux le plus souvent mis en avant sont :

- l'augmentation de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement agricole,
- la recherche d'un équilibre des prix satisfaisant à la fois pour les consommateurs et les producteurs (question 1),
- le maintien et le développement d'un réseau rural dense de structures familiales (question 2),
- l'intégration des externalités, en particulier environnementales, et la promotion de mode de production durables (question 3). En l'occurrence, Jean SEMAL insiste sur la nécessité de prendre en compte le caractère multifonctionnel de l'agriculture, qui pour de nombreux contributeurs justifie le droit à la souveraineté alimentaire.

B/ Une intervention de l'Etat est nécessaire sur les marchés agricoles

D'après la majorité des contributeurs, les marchés agricoles à eux seuls ne permettent pas d'atteindre les objectifs détaillés ci-dessus, ce qui justifie une régulation à la fois internationale et nationale (il faut noter que cette opinion est loin d'être partagée dans la communauté internationale). En effet :

1. Les marchés sont instables. Sébastien BAINVILLE, entre autres, détaille les raisons profondes de cette instabilité : la demande très inélastique (rigide) face aux prix et une offre qui peut fluctuer fortement. En conséquence, « l'agriculture est sujette à des variations saisonnières et météorologiques qui ne permettent pas d'avoir un marché stable, ce qui "asphyxie" les producteurs qui quittent l'agriculture. » Selon Jean-Claude GUILLON, cette instabilité, ou

volatilité, des prix s'explique actuellement par le démantèlement des organisations communes de marché en Europe depuis 1973. L'instabilité serait une justification suffisante à l'intervention de l'Etat, comme l'exprime Jean VERCHERAND. Ce dernier explique dans sa contribution que cet encadrement public spécifique se traduit par « une suite longue et tâtonnante de dispositifs réglementaires » qui se succèdent depuis l'Antiquité et qui concernent la production et la commercialisation des denrées.

2. Le marché à lui tout seul ne peut pas établir des prix à la fois incitatifs à la production et « raisonnables » pour les consommateurs. Tout comme dans la première question, dans ce débat, la hausse des prix est présentée comme une opportunité pour les producteurs, mais qui a des implications négatives pour les consommateurs, notamment ceux qui ont été poussés dans les villes par la baisse tendancielle des prix des 20 dernières années, selon Sébastien BAINVILLE. Pour maintenir les actifs dans l'agriculture et promouvoir des techniques de production durables qui demandent un investissement en capital et une intensification en travail, la question des prix incitatifs est centrale pour les contributeurs. Pour Jacques MARET, « surtout, les producteurs doivent être reconnus dans leur travail, et la solution la plus simple est que la société leur permette de vivre correctement, par le revenu assuré par leurs prix de vente, la base de reconnaître le travail des producteurs en leur assurant des prix rémunérateurs. » Mais cette exigence de rémunération doit rencontrer également la nécessité du maintien des prix à un niveau qui conviennent aux consommateurs. Pour cela, des politiques publiques semblent nécessaires.
3. Comment prendre en compte des productivités très différentes ? Jacques MARET fait remarquer que le marché n'est pas capable de « rémunérer équitablement des paysans, des entrepreneurs aussi dissemblables que l'agrimanager travaillant au GPS et l'éleveur du Sahel. » C'est pourquoi pour lui, comme pour Sébastien BAINVILLE « les prix doivent être régulés mais ils ne peuvent pas être les mêmes dans un pays développé et dans un pays en développement à cause des écarts de productivité. Le niveau des prix doit donc être fixé au niveau national ou régional, mais pas mondialement. »
4. Le marché n'intègre pas toutes les externalités de l'agriculture, notamment celles environnementales, alors qu'il est important d'inciter une orientation vers des modes de production préservant les ressources naturelles, comme le rappelle Jacques MARET.

II. La redéfinition des rôles des acteurs

Selon les contributeurs, les enjeux de la régulation agricole au niveau mondial doivent passer par une articulation de tous les acteurs, non seulement de ceux institutionnels comme les organisations internationales ou les Etats, dont les rôles possibles seront étudiés par la suite, mais aussi les organisations professionnelles. « Il faudra créer un cadre de concertation pour les différents agriculteurs du monde. », insiste Suzanne SANZI MBULUYO. Pour Jacques BONOU, « les Institutions internationales doivent accompagner les OP dans les espaces nationaux, régionaux et internationaux dans lesquels elles s'investissent pour renforcer leurs compétences en matière de négociation. » Sans oublier les consommateurs et leur sensibilisation : Aurélien VELLE affirme que la question de la régulation agricole doit passer par tout un chacun et se traduire dans des actes quotidiens.

A/ Les organisations internationales

1. L'OMC

La question est posée de savoir si l'OMC est le lieu adéquat pour traiter de l'agriculture et de ses multiples dimensions. Pour de nombreux contributeurs, cette organisation internationale ne semble pas être apte à promouvoir le développement agricole ou satisfaire les exigences de sécurité alimentaire des Etats. Ainsi, Jean-Claude GUILLON explique que pour sortir de la crise alimentaire mondiale, entre autre, « il faut faire que le cycle de Doha soit vraiment celui du développement et rejeter les actuelles propositions de l'OMC ». Pour Jacques BONOU, l'OMC dans son fonctionnement actuel, « ne garantit pas la souveraineté alimentaire des pays du Sud » et ne peut donc pas traiter les questions agricoles. Il ajoute qu'elle doit avant tout prendre en compte la notion de « justice », en considérant « le problème des barrières non tarifaires, notamment les normes de qualité définies au Nord, à cause desquelles les marchés des pays industrialisés sont très peu accessibles à ceux du

Sud », et en traitant les questions de concurrence inégale. Enfin, selon Jean SEMAL, l'OMC ne prend pas en compte l'hétérogénéité des producteurs qui doivent opérer dans des contextes très différents au niveau planétaire, c'est pourquoi, selon lui, l'OMC a des difficultés pour gérer les questions agricoles à un niveau global. Mais les contributeurs ne sont pas unanimes : Pierre BOULANGER affirme que « les dispositions de l'OMC rendent compte des spécificités du secteur agricole (hétérogénéité des produits agricoles échangés, diversité des situations des états membres de l'OMC) ». Selon lui, l'OMC permet de « discipliner les politiques agricoles de 152 Etats membres » et ne les « détruit » pas.

En reprenant le point de vue de la majorité des interventions, l'incapacité de l'OMC à traiter les questions agricoles viendrait du fait que cette organisation « ne reconnaît pas les fonctions d'ordre non commercial » de l'agriculture, ni d'autres secteurs d'ailleurs, explique René MOONENS. En effet, l'OMC est un forum de négociation entre Etats membres dont le but est d'arriver à des accords commerciaux visant la libéralisation progressive et totale des échanges, poursuit-il. Pierre BOULANGER reprend cette idée et affirme que ce n'est pas le rôle de l'OMC de régler les problèmes de développement, mais c'est celui de différentes institutions internationales qui s'occupent d'agriculture, en particulier la FAO. Pourtant selon lui, « écarter l'agriculture de l'OMC ne servira pas la sécurité alimentaire mondiale tant quantitative que qualitative, cela ne résoudra pas non plus les problèmes de développement. »

Ainsi, se pose la question de la nécessité ou non de « sortir l'agriculture de l'OMC ». Dans un premier temps, la majorité des contributeurs a répondu de manière univoque de façon affirmative, mais au fil des débats quelques personnes ont plutôt évoqué la complémentarité avec d'autres structures.

2. Une Organisation Mondiale de l'Agriculture (OMA)

Dès les interviews, la création d'une Organisation Mondiale de l'Agriculture est évoquée. Cette solution est approuvée par quelques contributeurs et critiquée par d'autres. Certains pensent qu'elle s'ajouterait à l'OMC et la FAO, d'autres comme Suzanne MBULUYO SANZI qu'elle devrait plutôt les « rendre désuètes ». Pour Jean-Claude GUILLON, la constitution d'une OMA est « indispensable dans un contexte international de déréglementation des marchés et l'application de l'idéologie de la décroissance », causes majeures, selon lui, de la diminution de la production agricole et de la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires et donc des crises alimentaires. Jacques MARET, quant à lui, voit la nécessité d'une « structure de prévision internationale qui prenne le pas sur l'Organisation Mondiale du Commerce ».

Philippe MEURS expose très précisément sa vision d'une « nouvelle architecture institutionnelle » basée sur la création d'une OMA qui serait « l'instance décisionnelle chargée d'édicter les principes de régulation et d'organisation que devront appliquer les instances internationales. » « Dans ce cadre, l'OMC aura pour mission de contrôler la bonne application des principes de régulation des échanges agricoles mondiaux édictés par l'OMA. L'OMC sera l'arbitre, via l'ORD (Organisme de règlement des différends), chargé de « sanctionner » les Etats qui ne respecteraient pas les normes commerciales mais aussi des critères sociaux, environnementaux, sanitaires et territoriaux reconnus au niveau international. » De nombreux contributeurs s'inspirent du plaidoyer du Momagri en faveur d'une OMA, mais Laurent PACHETEAU exprime sa méfiance vis-à-vis d'« un mouvement regroupant de grands groupes agroalimentaires ne remettant en cause ni certaines inégalités entre Nord et Sud ni un modèle de développement très consommateur en intrants. »

Mais certains contributeurs ne sont pas favorables à une OMA. Jacques BERTHELOT ne voit pas l'intérêt d'ajouter un organisme en plus de l'OMC et la FAO. De l'avis de Joseph CARLOS, il ne sert à rien de prôner la création d'un organisme mondial de plus qui servirait les intérêts des pays riches. En ce sens, il expose pourquoi, de son point de vue la question alimentaire est trop sérieuse pour la confier à une OMA, et prône plutôt une coopération mondiale des pays riches en faveur des pauvres, basée sur des aides à l'équipement par exemple, qui pourrait servir au développement agricole.

René MOONENS va plus loin et prône la mise en place d'un « régulateur social mondial » qui appliquerait les recommandations de l'OCDE en matière de développement durable et équitable. « Il est nécessaire qu'au centre de ce régulateur se trouvent simultanément des représentants du secteur économique, des gouvernements, des organisations professionnelles et des acteurs sociaux. C'est au sein d'un organisme de régulation sociale à créer que les organisations professionnelles agricoles ont une place à occuper ».

3. Mais quel est le rôle des organisations des Nations Unies ?

Parmi les différentes institutions internationales, la FAO s'occupe spécifiquement des questions d'agriculture et d'alimentation. C'est pourquoi Antonio ONORATI écrit « pourquoi la FAO ne devrait plus s'occuper de son mandat et de sa mission originelle? ». Personne ne répond directement à sa question, mais certains contributeurs remettent en question le fonctionnement des agences de l'ONU, en particulier dans le secteur agricole. William WENGA BUMBA. Il pointe dans sa contribution les dysfonctionnements et les pratiques de certaines agences de l'ONU où "80 pour cent du budget [est] alloué dans l'administration et 20 pour cent seulement dans les opérations". William WENGA BUMBA favorise l'idée d'une gestion des budgets par les ONG dont l'efficacité est, selon lui, supérieure. Suzanne MBULUYO SANZI critique également les dépenses administratives excessives des agences des Nations Unies.

B/ Changer le lieu des débats ne suffira pas, il faut changer les règles existantes

Les contributeurs insistent dès la première semaine de débat sur la nécessité d'avoir des règles adaptées à « l'exception alimentaire », c'est-à-dire « un cadre de régulation des échanges agricoles qui repose sur une réelle égalité des compétiteurs, en assurant la protection des pays vulnérables, et préserve la souveraineté alimentaire de chacun. » (René MOONENS). Des contributeurs évoquent donc la nécessité d'établir un droit de l'alimentation contraignant : selon Gustave NICISHATSE, « les organismes internationaux chargés de la question de la faim dans le monde devraient, comme ils le font pour les droits de l'homme contraindre les Etats à atteindre un certain niveau de sécurité alimentaire. » En effet, « le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire est un droit universel qui doit être reconnu par la communauté internationale », rappelle Jacques BONOU.

Ainsi le débat se déplace petit à petit et il apparaît qu'il faudrait plutôt revoir les règles juridiques internationales : Jacques BERTHELOT affirme « L'OMC juge en fonction des seules règles commerciales de ses différents Accords et ne reconnaît pas la primauté des Accords internationaux sur les droits humains, les droits sociaux fondamentaux de l'OIT (Organisation internationale du travail) et les règles des conventions internationales sur l'environnement. » Le contributeur prône donc « un Accord international alternatif sur l'agriculture fondé sur la souveraineté alimentaire pourraient servir à changer les règles de l'OMC pour les assujettir à une hiérarchie des normes où celles relatives aux droits humains, droits sociaux fondamentaux et droits de l'environnement prévaudraient sur les règles commerciales » et serait le fondement d'« une architecture institutionnelle de la régulation mondiale des échanges agricoles ». Michel JACQUOT estime qu'il faut essayer de modifier les objectifs de l'accord sur l'agriculture de l'OMC, notamment il faut tenter « de corriger les excès de libéralisme de l'OMC et en particulier rayer l'objectif affiché dans l'Accord sur l'Agriculture - Cf son préambule- ("la réduction progressive des politiques de soutien et de protection dans l'agriculture") »; de le simplifier et de mettre en place des "accords multilatéraux par produit ».

C/ Les Etats organisés en Groupes Régionaux

Une intervention publique est nécessaire au niveau régional, selon la majorité des contributeurs. La grande majorité des contributeurs se prononcent pour une organisation en groupes régionaux des pays, évoquée pour la première fois dans les débats de la question 1. Philippe MEURS et Jacques BONOU se prononcent pour une implication plus forte de l'Etat dans la reconnaissance de la sécurité alimentaire à partir de la production nationale et le développement des conditions nécessaires pour cela (investissement dans la recherche, l'organisation des producteurs, les infrastructures etc.). En se basant sur l'expérience européenne, ils prônent le renforcement des politiques agricoles et la réorganisation en « marchés régionaux regroupant des pays ayant des productivités agricoles similaires ».

Il s'agit ensuite de coordonner ces différentes entités régionales. Pour Laurent PACHETEAU, l'OMA mettrait en place et gèrerait un système des droits à la production agricole pour chaque groupe régional, en distinguant la production alimentaire de celle non-alimentaire. Pour Jacques MARET « Au sein de chaque entité géopolitique pourraient être institués des droits « énergétiques » qui constitueraient une facilité d'accès aux marchés pour les produits consommant peu d'énergie et / ou peu d'intrants » Jacques BONOU fait le lien entre ces groupes régionaux et le marché international par « des accords internationaux fixant, produit par produit, de manière équitable le prix d'achat et la quantité exportable consentie à chaque pays. » Georges d'ANDLAU insiste également sur l'idée

d'équité du commerce international. « Le commerce équitable principalement concentré sur les échanges commerciaux Sud/Nord a développé des pratiques commerciales et contractuelles qui ont fait leurs preuves et qui pourraient être utilisées intelligemment dans le développement d'un commerce équitable Sud/Sud et participer ainsi à une relance sécurisée de la production vivrière dans les PED (peut-être d'abord dans les PMA qui en ont le plus besoin). »

III. Les modes d'intervention : des investissements pour l'agriculture

De nombreux contributeurs évoquent, en lien avec les questions 1 et 4, la nécessité d'investissements massifs dans l'agriculture. Jacques BONOU rappelle qu'en Europe le plan Marshall a été crucial. Laurent PACHETEAU reprend cette idée et affirme « C'est par des investissements massifs que peut être relancé le développement, notamment en Afrique. »

La question de la réhabilitation du rôle de l'Etat et des politiques publiques a généré quelques contributions sur la pensée économique libérale majoritaire actuellement. La majorité des contributeurs développe des arguments contre ce libéralisme. Par exemple, selon Laurent PACHETEAU, les exemples actuels de développement libéral des ex-pays de l'est ne faisant pas partie de l'Union européenne, démontrent, par la destruction en capital humain et écologique qu'ils engendrent, que le modèle libéral ne doit pas être adopté.

1. Des "PAC" régionales »

Jacques BONOU dans son interview dit que « l'enjeu aujourd'hui est d'assurer un seuil élevé de sécurité alimentaire durable à partir des productions nationales. » Pour atteindre cette autosuffisance, Laurent PACHETEAU propose de stimuler la production au niveau de chaque groupe régional. Jean-Claude GUILLON est par ailleurs le premier à utiliser le terme de « PAC régionales ». Jean VERCHERAND précise cette idée en proposant de produire dans chaque espace marchand homogène suivant les grands principes du Traité de Rome pour la PAC, à savoir, « garantir la sécurité des approvisionnements » des consommateurs à des « prix raisonnables » et ce, par une « stabilisation des marchés ». Ces politiques régionales doivent permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, favoriser le développement et l'activité économique rurale. Selon lui, les exportations hors de ces régions devraient être limitées "au seul stock nécessaire à gérer les famines." Jean SEMAL propose une explication de l'intérêt d'une organisation régionale : il souligne que les agricultures s'opèrent dans des contextes très différents au niveau planétaire, les systèmes de production existants sont contrôlés par l'environnement dans lequel ils se développent, il faut donc les considérer dans leur diversité. Toutefois, les débats n'ont pas abordé la question des financements de ces différentes politiques publiques et des institutions régionales qui devraient être mises en place.

La nécessité de défendre les productions locales est évoquée par Jacques BERTHELOT et Jacques BONOU pour qui les ensembles régionaux doivent être « protégés contre toute importation d'excédents agricoles à bas prix par des droits de douane variables ». De plus, ces protections favoriseraient l'environnement en réduisant « les distances de déplacement des productions ».

2. Politiques de régulation des prix : pour et contre

Parallèlement, Jean-Christophe BUREAU met en garde contre une vision trop simpliste de la régulation des prix : la stabilisation des prix au sein de groupes régionaux implique une instabilité au niveau international. « Je pense qu'il y a une certaine imposture à faire croire que l'on peut stabiliser les prix dans un pays sans accroître l'instabilité chez les autres. La PAC n'est arrivée à stabiliser ses prix intérieurs qu'en reportant les fluctuations sur les pays tiers et les amplifiant (via des prélèvements variables et des restitutions à l'exportation). » Certains considèrent que s'il s'agit de transférer l'instabilité sur un marché mondial résiduel et de protéger par là les agriculteurs des pays pauvres alors le jeu en vaut la chandelle. D'autres imaginent plutôt un grand marché intégré qui absorbe les fluctuations locales. « Mais cette thèse soulève un autre problème, qui est le risque que la production se concentre dans des zones à bas coût de production, qui sont souvent des zones aux fortes variations climatiques (Amérique du nord pour les céréales par exemple). Et que l'offre devienne encore plus fluctuante. » La question n'est pas simple : « l'économie, c'est quand même un truc compliqué... » ironise Jean-Christophe BUREAU. Par ailleurs, il est intéressant de noter que suite à la contribution de ce dernier, une discussion animée sur l'instabilité des marchés agricoles a été amorcée sur le forum, concernant notamment le caractère endogène ou exogène de cette instabilité. Bien que très riche, elle n'a pas pu être ajoutée dans cette synthèse pour des contraintes de temps.

3. Le débat sur les subventions

Les contributeurs, en discutant de « PAC régionales » font très vite référence aux subventions européennes, et délaissent ainsi la question de la protection des ensembles régionaux évoquée lors de la discussion sur les ensembles régionaux.

Lancé par Nathalie KOUAKAM MELELE qui affirmait qu'"il est nécessaire que l'agriculture soit subventionnée dans tous les pays du monde", un débat animé sur les subventions a eu lieu entre quelques contributeurs :

a/ Les subventions sont-elles inefficaces ?

Bertrand DEGHILAGE, le plus actif contributeur sur cette question, défend ardemment que les entreprises agricoles doivent devenir des "entreprises à part entière, avec une obligation de résultat... comme les autres entreprises et pas par des subventions". Selon lui, le système de subventions ne favorise pas forcément les agriculteurs et remet en cause l'efficacité du système. En effet, accorder des subventions introduit des biais entre les acteurs économiques et n'est pas durable financièrement. Il faut que les agriculteurs les plus performants puissent continuer à faire leur métier en faisant des choix productifs librement, indépendamment des incitations de l'Etat. Serge VALET rejoint cette analyse : il considère que les subventions, en servant à promouvoir la révolution verte, participent à « l'asservissement des agriculteurs en leur imposant un système agraire dangereux pour l'environnement et totalement déconnecté des besoins nutritionnels des sociétés » car imposés par les industriels. De plus, selon lui, les subventions sont la cause du non fonctionnement des marchés agricoles. Il propose la suppression de toutes les subventions du Nord. L'argent ainsi économisé servirait à des transferts vers les consommateurs pauvres. Il évoque également l'incohérence des subventions aux agro-carburants au Brésil dans un contexte de crise alimentaire.

D'autres contributeurs ne s'opposent pas aux subventions en tant que telles mais remettent en question le système d'attribution ou de gestion. Samuel FERET souligne le manque de cohérence actuel: « Le maintien de politiques agricoles et alimentaires pour organiser les marchés et soutenir les revenus ne peut se justifier à n'importe quel prix. Certainement pas en conservant des subventions aux exportations, certainement pas en maintenant des aides directes historiques aussi élevées, si mal justifiées et distribuées, certainement pas sans intégrer la protection des ressources naturelles, le rôle de la biodiversité, la rareté de l'énergie fossile dans le cahier des charges de la production. » Nelly JAZRA-BANDARRA insiste sur la nécessité de réallouer les subventions qui, selon elle, servent aujourd'hui les agriculteurs qui en ont le moins besoin. Laurent PACHETEAU l'appuie en considérant que le système de subventions agricoles actuel de la PAC constitue une rente de situation qui durera jusqu'en 2013.

b/ Une justification des subventions

D'autres contributeurs défendent les systèmes de subventions. Albert MAKOUTOU souligne l'importance que des aides financières peuvent avoir pour les paysans africains. Il affirme que pour arrêter les subventions, il faut que les paysans soient organisés et performants. D'autres contributeurs s'appuient sur le succès de la PAC pour montrer l'intérêt des subventions : Nelly JAZRA-BANDARRA notamment liste les conséquences néfastes de leur suppression dont « la diminution de la production agricole (non rentable pour certains), de la production de qualité et bio (actuellement subsidiée) ; la disparition des exploitations familiales les plus fragiles et situées dans des zones défavorisées (c'est ce qui est arrivé en Nouvelle Zélande avec la suppression des subsides) ; et les difficultés d'approvisionnement de certains marchés et surtout des stocks sécuritaires. » Jacques BERTHELOT contribue également au débat sur les subventions, et affirme « en fait les subventions agricoles sont parfaitement légitimes dès lors qu'elles ne font pas de tort au reste du monde, qu'elles ne contribuent pas au dumping ». Mais, encore une fois, la question de la faisabilité financière et politique de ces questions n'est pas analysée.

Liste des contributeurs :

- Sébastien BAINVILLE, Montpellier SupAgro-IRC (Institut des Régions Chaudes), France
- Jacques BERTHELOT, ancien maître de conférences en économie à l'ENSAT (Ecole nationale supérieure d'agronomie de Toulouse) et administrateur de Solagro, France
- Pierre BOULANGER, Sciences Po et Groupe d'Economie Mondiale, France
- Jean-Christophe BUREAU, AgroParisTech, France
- Joseph CARLOS, coordonnateur de RABSIENO

- Georges DANDLAU, président de la Plateforme française pour le commerce équitable, France
- Bertrand DEGHILAGE, conseiller d'entreprises agricoles, France
- Jacques FABRY, France
- Samuel FERET, sociologue, France
- Jean-Claude GUILLON, Directeur Affaires Institutionnelles & Communication du Groupe Limagrain, France
- Michel JACQUOT, Avocat à la Cour, France
- Nelly JAZRA-BANDARRA, économiste, consultante indépendante, France
- Nathalie KOUAKAM MELELE, chercheuse, Institut de recherche agricole pour le développement, Cameroun
- Albert MAKOUTOU, agronome, service de la Vulgarisation agricole, Congo Brazzaville
- Jacques MARET, agriculteur, France
- Suzanne MBULUYO SANZI députée provinciale élue de la circonscription de Kimbanseke de la ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
- René MOONENS administrateur de l'ASBL « CRDD – Centre Régional du développement Durable. », Belgique
- Gustave NICISHATSE, ingénieur industriel, Burundi
- Jean-Basile NZIAKO, chargé de projet dans une institution de microfinance, Cameroun
- Antonio ONORATI, président de Crocevia, Italie
- Laurent PACHETEAU, agriculteur, France
- Jean SEMAL, doyen honoraire de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux, Belgique
- Marina URQUIDI, France
- Serge VALET, Consultant éco-développement équitable, France
- Aurélien VELLE, CIRAD ((Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), France
- Jean VERCHERAND, économiste et historien à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), France
- William WENGA BUMBA, coordonateur national de Human Rescue, République Démocratique du Congo

Les interviewés :

- Jacques BONOU : président du comité africain de la FIPA (Fédération internationale des producteurs agricoles)
- Philippe MEURS: président des Jeunes Agriculteurs (JA, syndicat agricole), France